



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5718

Texte de la question

M Louis Pierna demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer le nombre d'emplois de surveillants d'externat et de maîtres d'internat, délégués aux recteurs des académies de Paris, Versailles, Créteil et Orléans-Tours, en précisant, pour ces emplois, la part directement déléguée, par chaque recteur de ces académies, aux chefs d'établissements, sous forme de postes ou d'heures de demi-pension occupées par des maîtres de demi-pension.

Texte de la réponse

Reponse. - A la rentrée scolaire de 1988, la situation des emplois délégués de maître d'internat ou surveillant d'externat est la suivante pour les académies qui intéressent l'intervenant : Paris (653), Versailles (2 222,5), Créteil (1 728), Orléans-Tours (1 565). En outre, pour la rentrée scolaire 1989, ces dotations seront abondées comme suit : l'académie de Paris obtiendra 6 emplois ; celle de Versailles, 58 emplois ; celle de Créteil, 33 emplois et l'académie d'Orléans-Tours, 42 emplois. S'agissant de la répartition de ces emplois entre les établissements des académies, l'intervenant est invité à prendre l'attache directe des recteurs, seuls à même de lui fournir toutes précisions en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5718

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3385